

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

17 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209, le
MERCREDI 17 octobre 2018, à 19 h 42, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M ^{me} Marie Lefebvre	, mairesse suppléante de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M ^{me} France Marion	, mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord

PROJET

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30
à 19 h 40.

10-18-369

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 42 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Au terme d'une première année à titre de préfète de la MRC de Témiscamingue, M^{me} Bolduc rappelle l'importance, de développer une « pensée territoriale » pour le bien-être de l'ensemble du Témiscamingue, lors de la tenue des séances du conseil, de prendre des décisions avec la volonté de faire avancer le Témiscamingue, et d'avancer ensemble sur des enjeux territoriaux, en respect avec les particularités de chacune des communautés du territoire. Ayant été présente à la dernière séance du conseil de la municipalité de Kipawa, la préfète réitère son intérêt à assister aux conseils municipaux, sur invitation, ne souhaitant pas imposer sa présence.

PROJET

10-18-370 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

Des questions en lien avec le projet Onimiki, le rapport de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue, le soutien accordé au projet de « Travailleur de rang », l'achat de divers équipements pour le projet SUMI et l'élection de M^{me} Émilise Lessard-Therrien furent posées par un membre de l'assistance.

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – La connectivité (téléphonie mobile et Internet haute vitesse).**

Madame la préfète mentionne que le CRTC est à réaliser un sondage sur la qualité des services en matière d'Internet haute vitesse.

Des élus manifestent également leurs inquiétudes sur diverses problématiques vécues sur leur territoire : la qualité du service téléphonique terrestre dans le secteur de la Baie Jawbone (Kipawa), la couverture cellulaire du projet Mobile AT dans le secteur de Laforce-Moffet et la couverture cellulaire dans le secteur de Rémigny, lors des grands vents de la fin septembre, alors que les résidents se sont retrouvés en découverte de téléphonie, dû aux pannes électriques.

PROJET

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – Développement de la filière hydroélectrique communautaire - Projet Onimiki.**

Afin de relancer le projet Onimiki auprès des nouveaux représentants, le conseil de la MRC attendra la nomination du conseil des ministres du gouvernement Legault, qui aura lieu le jeudi 18 octobre 2018.

Information **Suivi des grandes priorités 2018 de la MRC de Témiscamingue – Planification stratégique du Témiscamingue.**

Un grand « GAMME » se tiendra le 24 novembre prochain, à la salle communautaire de Latulipe-et-Gaboury. Les thématiques abordées lors de cette journée seront l'attraction et la mise en valeur du territoire témiscamien, l'accueil de nouvelles populations et la rétention des nouveaux Témiscamiens.

Mme Bolduc rappelle l'importance que les membres du conseil s'approprient et s'impliquent au sein de la Planification stratégique du Témiscamingue (PST). Elle propose aux élus de partager avec le conseil les informations si certains d'entre eux ont des initiatives en lien avec la PST.

Information **Suivi d'enjeux ponctuels – Enjeux territoriaux et nouveau gouvernement.**

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a interpellé le nouveau gouvernement pour avoir un ministre des Régions, vu l'importance de celles-ci dans le développement du Québec, réponse à venir lors de la nomination du nouveau conseil des ministres.

Des lettres de félicitations seront transmises aux nouveaux ministres, par la préfète, au cours des prochaines semaines, et par la même occasion, bien positionner les enjeux et projets de la MRC de Témiscamingue.

PROJET

Information Suivi d'enjeux ponctuels – Desserte des services Desjardins.

Dans la semaine du 8 octobre dernier, la Caisse Desjardins du Témiscamingue a annoncé la fermeture de points de services dans quatre municipalités du Témiscamingue, soit Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Rémigny et St-Bruno-de-Guigues.

Les élus de ces municipalités expriment leurs inquiétudes et celles de leurs citoyens à l'égard de cette annonce de Desjardins. De plus, ces élus auraient aimé être consultés dans la prise de décisions pour tenter de cibler des solutions qui viendraient rassurer leur population respective. Fermer des points de services apporte un défi majeur dans le maintien de plusieurs autres services de proximité.

Les membres du conseil, dans une vision territoriale, demandent une rencontre avec les dirigeants de la Caisse Desjardins du Témiscamingue ainsi qu'un représentant de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. La préfète verra à organiser ladite rencontre pour la séance du mois de novembre.

Information Suivi d'enjeux ponctuels – Piscine municipale.

Par son dépôt, le conseil de la MRC prend acte du rapport préliminaire « *Développement d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue* » réalisé à l'interne, suivant les travaux du comité de travail mis en place en avril 2018.

Le mandat de la MRC consistait à prendre le leadership au niveau de l'animation et de la recherche des options possibles pour assurer le maintien de cette infrastructure auprès de la population témiscamienne.

Au terme des diverses informations recueillies dans le rapport, le conseil de la MRC recommande que ce document soit partagé auprès de chaque conseil municipal afin d'amener la réflexion au palier local. De même, chaque municipalité est invitée à se positionner officiellement, à savoir si le dossier doit être poursuivi; un projet de résolution sera fourni aux municipalités locales en ce sens.

PROJET

Le partenaire potentiel, sur le territoire, soit la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue est également invité à se positionner formellement sur son implication dans la réalisation de ce projet.

Finalement, le conseil demande de regarder la faisabilité qu'une analyse sociologique soit réalisée sous les 3 volets suivants :

1. Documenter les besoins et les impacts de cette infrastructure auprès de la population témiscamienne;
2. Réfléchir aux formules possibles pour ce faire;
3. Cibler le meilleur emplacement d'une nouvelle infrastructure;
4. Réaliser un sondage auprès de la population témiscamienne quant à l'importance de construire une nouvelle piscine.

10-18-370

Suivi d'enjeux ponctuels – Enregistrement des séances du conseil de la MRC de Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont exprimé à tour de rôle leur position pour l'enregistrement des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'enregistrement des séances sera réalisé par la MRC de Témiscamingue et qu'elle demeure propriétaire de ces enregistrements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue privilégie un enregistrement audio des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la technologie à privilégier est de permettre la mise en ligne rapide des enregistrements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu majoritairement

- ❖ **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue procède par elle-même, à l'enregistrement audio des séances du conseil et rendre accessible l'intégrale de ces enregistrements sur son site web.

PROJET

- ❖ **DE MANDATER** la direction générale à cibler la meilleure solution technologique pour répondre aux critères établis par le conseil.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	12	11 218
Contre	6	2 706

M. Luc Lalonde (Béarn), M. André Pâquet (Fugèreville), M^{me} Isabelle Coderre (Rémigny), M. Mario Drouin (St-Édouard-de-Fabre), M. Marco Dénomé (St-Eugène-de-Guigues) et M. Bruno Boyer (Belleterre) votent contre la résolution et enregistrent leur dissidence.

Résolution adoptée à la majorité

N. B. :

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Information

Comité lien autochtone – Bilan de la 1^{ère} rencontre.

En l'absence de M. Norman Young, ce point est reporté à une séance ultérieure.

10-18-371

Nomination d'un responsable des questions familiales.

CONSIDÉRANT la volonté des élus et l'importance de réaliser une politique familiale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un responsable politique du dossier des questions familiales au sein du Conseil;

PROJET

CONSIDÉRANT l'importance de nommer le responsable des questions familiales par voie de résolution du Conseil afin de lui transmettre la responsabilité et la légitimité pour bien accomplir son rôle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ **DE NOMMER** un responsable politique du dossier des questions familiales municipales au sein du Conseil, en l'occurrence, Madame Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue.

10-18-372

Politique familiale municipale - Dépôt d'une demande collective de soutien financier et technique avec la MRC de Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a procédé au lancement de l'appel à projets pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une demande auprès du ministère de la Famille est le 19 octobre 2018, à 16 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue peut déposer une demande collective permettant ainsi de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà été acceptée pour le projet de démarche MADA (municipalité amie des aînés) 2018-2019 et qu'en appliquant sur les deux projets, il serait possible de faire une démarche intégrée en combinant l'élaboration d'une politique familiale et d'une politique des aînés dans un seul et même document;

CONSIDÉRANT les modalités de financement et d'assistance technique du programme pour une demande collective :

PROJET

- o Subvention de 15 000 \$ à la MRC pour l'élaboration de la politique familiale municipale (PFM) et du plan d'action qui y est associé;
- o 5 000 \$ par municipalité pour l'élaboration d'une nouvelle PFM ou 2 500 \$ s'il s'agit d'une mise à jour;
- o Soutien technique de 15 heures provenant du Carrefour action municipale et famille (CAMF) offert à la MRC et à chacune des municipalités qui élaborent une nouvelle PFM. Les municipalités qui renouvellent leur PFM peuvent bénéficier de 9 heures de soutien.

CONSIDÉRANT QU'une politique familiale peut guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** le conseil de la MRC autorise la directrice générale à déposer une demande au programme de soutien financier des politiques familiales municipales, à assurer le suivi de la demande ainsi qu'à signer le protocole d'ententes à intervenir avec le ministère de la Famille et les autres documents nécessaires entourant ce dossier;
- ❖ **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue (MRCT) confirme au ministère de la Famille que la MRCT s'engage à participer au projet collectif de cette nouvelle politique qui inclut les municipalités suivantes : Béarn, Fugèreville, Guérin, Moffet, St-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie;

PROJET

- ❖ **QUE** le conseil de la MRC désigne Madame Claire Bolduc, préfète, à titre de personne responsable des questions familiales. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les familles, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique familiale et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier en collaboration avec la MRC.

Information

Fonds de développement des territoires – Recommandation du comité du GAMME, s'il y a lieu.

Aucune recommandation issue de la rencontre du comité ayant eu lieu le 12 octobre dernier.

10-18-373

Gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier - Avis d'intention pour le renouvellement de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et prolongation de l'échéance de ladite entente.

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (ci-après « entente de délégation ») a une durée de cinq (5) ans à compter de la date de sa signature (clause 12 de l'entente de délégation);

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation a été signée les 18 et 19 février 2014 et qu'elle vient à échéance le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (ci-après « MRCT ») a l'intention de renouveler l'entente de délégation conditionnellement à la modification de certaines modalités, notamment et sans limitation, les pouvoirs délégués à la MRCT et la répartition des sommes perçues par la MRCT;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les modifications à l'entente de délégation doivent être clarifiées et présentées au ministre des Ressources naturelles avant le renouvellement de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **DE TRANSMETTRE** au ministre des Ressources naturelles un avis d'intention de la MRCT de renouveler l'entente conditionnellement à la modification de certaines modalités.
- ❖ **D'ENTAMER** les pourparlers avec le ministre des Ressources naturelles et les autres municipalités régionales de comté participantes afin de parvenir à un consensus avant l'échéance de l'entente de délégation, soit le 18 février 2019.
- ❖ **D'AUTORISER** la prolongation de l'entente de délégation jusqu'au 1^{er} août 2019.
- ❖ **DE DEMANDER** l'autorisation au ministre des Ressources naturelles de sursoir à l'échéance de la présente jusqu'au 1^{er} avril 2019 afin de permettre à la MRC de Témiscamingue de prendre position sur un renouvellement ou non de ladite entente.

10-18-374

Bilan de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État – Recommandation du comité administratif/commission d'aménagement.

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (ci-après « entente de délégation ») a une durée de cinq (5) ans à compter de la date de sa signature (clause 12 de l'entente de délégation);

PROJET

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation a été signée les 18 et 19 février 2014 et qu'elle vient à échéance le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan de la délégation réalisé par la MRC qui comprend une mise en contexte et un historique du dossier, les réalisations, le portrait financier ainsi que les constats et observations à la lumière du vécu des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif/commission d'aménagement par la résolution n°10-18-345A au conseil de la MRC, lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2018, à l'effet de procéder au renouvellement de l'Entente de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ **DE TRANSMETTRE** au ministre des Ressources naturelles un avis d'intention de la MRCT de renouveler l'entente conditionnelle aux négociations à venir.

10-18-375

Acquisition d'équipements roulants pour les besoins d'inspections en territoires publics – Recommandation du comité administratif/commission d'aménagement.

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par la MRCT en vertu de la délégation des baux et de l'évaluation municipale nécessitant des visites en milieux isolés et difficilement accessibles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif/commission d'aménagement par la résolution n° 10-18-346A;

PROJET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ **D'AUTORISER** la MRCT à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule électrique.
- ❖ **D'AUTORISER** la MRCT à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule tout-terrain.
- ❖ **D'AUTORISER** la MRCT à utiliser le camion du Centre de valorisation afin de faire les inspections en forêt et d'acquérir les équipements pour consolider le véhicule pour des sorties en forêt.

Les présentes dépenses seront financées à même le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

Information

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités – Évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Note : Madame Isabelle Coderre quitte la réunion; il est 21 h 55.

PROJET

10-18-376

Engagement des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue de 67 500 \$ en lien avec le projet du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) de mise à niveau de la technologie de pyrolyse CarbonFX™ pour la valorisation des déchets à base de bois – Engagement de la MRC de Témiscamingue.

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue estime que le Centre technologique des résidus industriels CTRI représente un pôle d'innovation important pour la région permettant de faire rayonner le savoir de l'Abitibi-Témiscamingue tout en stimulant l'entrepreneuriat. Elle estime également que les projets du CTRI s'ancrent avec cohésion aux besoins des entreprises et des organismes de la région afin d'offrir des solutions novatrices répondant aux enjeux environnementaux propres à notre réalité.

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la liquidation de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, divers engagements ont été pris par et envers le Centre de technologies des résidus industriels (CTRI);

CONSIDÉRANT QUE le projet d CTRI concernant la mise à niveau de la technologie de pyrolyse CarbonFX™ pour la valorisation des déchets à base de bois;

CONSIDÉRANT la résolution no 09-15-410 du conseil de la MRC de Témiscamingue, adoptée à sa séance du 16 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** dans le cadre de la réalisation du projet ci-haut mentionné et sur présentation de pièces justificatives, la MRC de Témiscamingue s'engage à verser au CTRI un montant de 13 500 \$, pris à même le Fonds de développement des territoires (FDT), selon le montant résiduel de la liquidation de la Conférence régionale des élus.

PROJET

10-18-377

Légalisation du cannabis – Suivi des travaux du comité de travail.

Monsieur Guy Abel fait état des travaux du comité de travail, en soulignant les recommandations issues au terme de la dernière rencontre.

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-46 modifiant le Code criminel et le projet de loi C-45 légalisant le cannabis. Le gouvernement provincial a adopté le projet de loi 157 encadrant le cannabis. Tous ces projets sont désormais en vigueur. Le 17 octobre 2018, le cannabis sera légal au Canada;

ATTENDU QUE les 2 lois fédérales établissent l'âge permis pour la consommation, les permis pour la production industrielle et la transformation du cannabis et les seuils pour la conduite avec facultés affaiblies;

ATTENDU QUE la loi du Québec :

- Interdit la production à domicile et la possession dans les écoles et les garderies;
- Établit un réseau public de vente : la Société québécoise du cannabis (15 magasins à l'été 2018, 150 magasins en 2021);
- Interdit de fumer du cannabis dans les bâtiments publics et les commerces ouverts au public (même interdiction que pour la cigarette + interdiction à 9 mètres de la porte du bâtiment), ainsi que les terrains extérieurs publics (terrains de jeux, terrasses, pistes cyclables).

ATTENDU QU'au niveau municipal, les pouvoirs qui peuvent être exercés sont les suivants :

- Encadrement des employés municipaux (un projet de politique de travail en matière d'alcool et de drogue est disponible);
- Interdiction de consommation dans la rue, les trottoirs, les parcs, les festivals et les logements des offices municipaux d'habitation (la SQ appliquerait ces règlements municipaux);
- Zonage de la vente et de la production industrielle (culture en serre).

PROJET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

❖ **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue entérine les recommandations du comité de travail, à savoir :

1. Encadrement des employés municipaux : que chaque municipalité voit si c'est pertinent d'adopter ou de réviser sa politique de travail.
2. Interdiction de consommation dans les lieux publics : actuellement toutes les municipalités (sauf Laforce et Belleterre) ont un règlement (sécurité, paix et ordre dans les lieux publics) interdisant de se trouver dans un lieu public (parcs, rues et trottoirs) sous l'effet de la drogue (40\$ ou 75\$ d'amende). Attendre de voir ce que fera le gouvernement de la CAQ qui a promis d'interdire la consommation de cannabis dans tous les lieux publics.
3. Zonage de la vente et de la production : Attendre de voir les projets et, si c'est le cas, modifier le règlement de zonage à la pièce, pour permettre ces projets (comme Fugèreville et Belleterre). La modification du règlement de zonage inclut une consultation, permettant d'évaluer l'acceptabilité sociale. La MRC demeure en accompagnement auprès des municipalités locales.

10-18-378

Fonds local de solidarité (FLS) – Autorisation de signature pour la lettre d'offre et de convention de crédit variable à l'investissement.

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique commune pour le Fonds local d'investissements (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) le 20 septembre 2017 par le conseil de la MRC;

PROJET

CONSIDÉRANT la résolution 09-17-262 du conseil de la MRCT, autorisant la préfète et la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les différentes ententes de partenariat visant la relance du FLS;

CONSIDÉRANT la nouvelle « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » dans le cadre du transfert et de la relance du FLS;

CONSIDÉRANT les membres du conseil de la MRC de Témiscamingue ont pris connaissance des modifications aux conditions de financement transmises par les Fonds locaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT que les représentants des Fonds locaux de solidarité FTQ demandent une résolution qui confirme que la MRC de Témiscamingue accepte les termes de la « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue effectue un emprunt et accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncées à la « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » présentée au conseil de la MRCT;
- ❖ **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la préfète et la directrice générale-secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

PROJET

10-18-379

Nomination de la greffière au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

CONSIDÉRANT la résolution 05-18-184A du comité administratif/commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue autorisant l'embauche de Madame Jessica Morin-Côté à titre de greffière;

CONSIDÉRANT QUE la nomination et la fixation du traitement d'un employé affecté à un poste dont le titulaire n'est pas un salarié au sens du Code du travail doit être fait par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (art. 124 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE le titre de « greffier » ne se retrouve pas dans le Code municipal du Québec (c. 27.1), mais que celui de « secrétaire-trésorier » y est défini;

CONSIDÉRANT que Madame Lyne Gironne occupe déjà le poste de secrétaire-trésorière au sein de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- ❖ **DE NOMMER** Madame Jessica Morin-Côté au titre de greffière et secrétaire-trésorière adjointe, et ce, rétroactivement à la date de son entrée en fonction, soit le 26 juin 2018;
- ❖ **DE CONFIRMER** et **DE FIXER** les modalités prévues à la résolution 05-18-184A du comité administratif/commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, soit les suivantes :
 - Selon un salaire annuel de : 55 720 \$
 - Entrée en fonction : 26 juin 2018

PROJET

Madame Morin-Côté est assujettie à la politique des cadres en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de douze mois ayant débuté le 26 juin 2018;
- 35 heures/semaine;
- Lieu de travail : Bureau administratif de Ville-Marie.

Ce poste est permanent, à temps plein.

Information **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018 du comité administratif.

Information **Budget 2019 – Réunion de travail le 20 octobre 2018.**

Les membres du conseil se réuniront le 20 octobre prochain pour préparer le budget 2019, en prévision de son adoption à la séance du 28 novembre 2018. Comme l'année dernière, les élus pourront être accompagnés de leur directrice ou directeur général qui agiront comme observateur lors de cet exercice.

Information **Correspondance aux médias nationaux.**

La préfète informe les membres du conseil qu'elle a reçu une réponse de M^{me} Luce Julien, directrice à l'information à Radio-Canada, suite à l'envoi de la correspondance affirmant l'irritation grandissante face au fait que tant les animateurs que les journalistes de Radio-Canada parlent de la région en omettant une vaste partie de celle-ci, soit le Témiscamingue. En guise de réponse, M^{me} Julien évoque un principe fondamental en pratique journalistique, soit l'exactitude de l'information et qu'à la réception de la plainte, leurs équipes, en commençant par les rédacteurs en chef, aussi bien à Montréal que dans les stations régionales, ont été sensibilisés sur l'importance de nommer correctement les territoires, dont le Témiscamingue, et d'éviter toute référence générique ou réductrice à ces régions.

PROJET

Information Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Un membre de l'assistance adresse des questions sur la position du conseil pour l'enregistrement du conseil ainsi que la légalisation du cannabis.

Mme Bolduc rappelle l'importance que lors des interventions du public, les questions soient adressées avec respect.

10-18-380 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 28 novembre 2018

Il est 22 h 08.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

PROJET

